

A warm-toned, close-up photograph of a woman with dark hair, smiling broadly. The image is the background for the entire page. In the top left, there is a logo for 'IRTS' in large, white, stylized letters. To the right of the logo, there is a teal speech bubble containing the text 'INSTITUT REGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL'. Below the logo, there is another teal speech bubble containing the text 'NOUVELLE - AQUITAINE BORDEAUX'. In the bottom left, there is a large white speech bubble containing the text 'SURVEILLANT DE NUIT'. In the bottom right, there is a horizontal line followed by the text 'Développeur de talents sociaux & solidaires'.

IRTS

INSTITUT
REGIONAL
DU TRAVAIL
SOCIAL

NOUVELLE
- AQUITAINE
BORDEAUX

SURVEILLANT
DE NUIT

Développeur
de talents sociaux
& solidaires

SURVEILLANT DE NUIT

CERTIFICATION

Taux de
réussite (2024) : **100%**

Éligible au CPF



Le métier

Le surveillant de nuit qualifié veille sur les lieux d'hébergement et assure la sécurité physique et morale des résidents pendant la nuit dans les institutions des secteurs sanitaire, social et médico-social.

Il permet ainsi une continuité de la prise en charge. Il transmet des informations et ses observations sur les usagers pour un meilleur suivi de leur projet individualisé et contribue à la cohérence du travail de l'équipe pluridisciplinaire.

Formation en alternance

- 230 heures de formation théorique ou 245 heures pour le parcours spécifique
- Stage pratique de 210 heures
- Amplitude de 11 mois

Les contenus

La formation comprend 4 blocs de compétences.

Bloc de compétences 1 : Sécurité des personnes et des biens

- Assurer la sécurité des personnes et des biens au sein des établissements
- Intervenir dans la prévention et la gestion des incidents et accidents dans la limite de ses responsabilités

Bloc de compétences 2 :

Accompagnement des personnes

- Assurer l'accompagnement des personnes
- Prévenir et gérer les situations problématiques selon les procédures en vigueur

Bloc de compétences 3 : Participation à l'équipe pluri-professionnelle

- Se positionner comme professionnel de l'action sociale/médico-sociale
- Participer à l'équipe pluri-professionnelle
- Assurer les transmissions permettant de garantir la continuité de l'accompagnement

Bloc de compétences 4 : Spécificités du travail de nuit en établissement social, médico-social et sanitaire

- Repérer et gérer en autonomie les incidences de la nuit sur les personnes accompagnées, le fonctionnement de l'organisation, sa mission et sa santé

Tous les blocs de compétences sont validés par des épreuves de certification.

La formation pratique :

- Les personnes qui n'occupent pas un poste de surveillant de nuit ont à réaliser un stage de 210 heures.

La formation est sanctionnée par un Certificat de Qualification Professionnelle de Surveillant de Nuit.

Lieu d'exercice

Le surveillant de nuit peut exercer dans des établissements avec hébergement des secteurs sanitaire, social ou médico-social : CHRS, maisons d'accueil, MECS, instituts médico-éducatifs, MAS...

Les conditions d'admission

Les formations s'adressent à des salariés exerçants ou appelés à exercer tout ou partie de l'activité ciblée par la formation surveillant de nuit qualifié. Elles sont également ouvertes à des salariés n'exerçant pas la fonction de surveillant de nuit qualifié, relevant ou non de la Branche et aux demandeurs d'emploi.

Vous pouvez accéder à la formation si vous :

- êtes demandeur d'emploi
- êtes salarié n'exerçant ni la fonction de surveillant de nuit qualifié, ni la fonction de maîtresse de maison

Deux prérequis sont exigés à l'entrée en formation :

- dans le cadre du dossier d'inscription, fournir un justificatif de la période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) de 2 semaines minimum avec les résultats obtenus.
- passer un entretien de positionnement en amont de l'entrée en formation.

• Si vous avez suivi et validé la formation surveillant(e) de nuit qualifié(e) et que vous souhaitez suivre celle de maître(esse) de maison et inversement : vous devrez fournir dans le cadre de votre dossier d'inscription à la formation :

- Soit un justificatif de la réalisation d'une Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) de 2 semaines minimum avec les résultats de cette dernière,
- Soit une attestation d'employeur justifiant d'au moins 2 semaines d'expérience dans le secteur correspondant à l'emploi visé et permettant de vérifier que vous comprenez les conditions d'exercice de l'emploi, ses attendus et donc de valider votre projet professionnel

Comment postuler ?

En téléchargeant le dossier d'inscription au positionnement sur :

www.irtsnouvelleaquitaine.fr et le retournant dûment complété à l'IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux.

Les tarifs

• **Frais d'inscription aux tests de positionnement :**

90 € dont 60 € de frais de gestion administrative non remboursables.

Après enregistrement des dossiers, les frais d'inscriptions ne sont pas remboursables, sauf cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif.

Dans ce cas, des frais de gestion administrative (60 €) restent acquis à l'IRTS.

• **Inscription à la formation :**

3307,5 € pour 245 heures de formation.

LES +

- Fort taux de réussite et d'employabilité
- Un accompagnement pédagogique personnalisé

Contacts

• **Responsable de la formation :**

Carole Bonneau

• **Assistante de la formation :**

Audrey Auroux
contact.sn@irtsnouvelleaquitaine.fr
05 56 84 20 17

• **Equipe apprentissage :**

apprentissage@irtsnouvelleaquitaine.fr



ACCESSIBLE PAR
L'APPRENTISSAGE

IRTS

INSTITUT
REGIONAL
DU TRAVAIL
SOCIAL

NOUVELLE
- AQUITAINE
BORDEAUX



Prestations et locaux accessibles aux
personnes en situation de handicap

irtsnouvelleaquitaine.fr

Suivez-nous sur:



Facebook @irtsnouvelleaquitaine

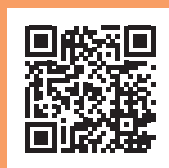


LinkedIn @irtsnouvelleaquitaine



Instagram @irtsnouvelleaquitaine

Scannez-moi !



9 avenue François Rabelais

33400 Talence

05 56 84 20 20

contact@irtsnouvelleaquitaine.fr